

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **19 décembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSE – N. SEDKI - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON – P. KAPPLER – G. GUIRAUD

Absents représentés : M. IBARS par MC. FABRE DE ROUSSAC - M. GROSSO par M. PEREZ - JC. ARAGON par M. ROUVIER - S. SENEGA-SANCHEZ par JF. MARY - S. JEAN par B. DANIS - S. BERBEZIER par N. SEDKI - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absents : JF. MARY - C. CARRIE-MAHMOUKI

**15. Déclassement du Domaine Public dans le Domaine Privé de la Commune :
Chemin rural dit « du Caval » (J LAFAGE)**

Le Chemin Rural dit de Caval se situe au Nord-Ouest de la Commune dans le secteur agricole à proximité du Domaine Les Charmettes.

La partie à déclasser de ce chemin rural est utilisé par le Domaine des Charmettes qui est propriétaire de toutes les parcelles qui bordent celui-ci.

Cette procédure de déclassement permettra à la commune de proposer au propriétaire du Domaine Les Charmettes d'acquérir la parcelle BH n° 100 d'une contenance de 2536 ca.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'approuver l'engagement de l'enquête publique

D'autoriser M. le Maire à procéder à la nomination du commissaire enquêteur.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À LA MAJORITE

(Contre : 2 voix)

Approuve l'engagement de l'enquête publique

Autorise M. le Maire à procéder à la nomination du commissaire enquêteur.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

